



POSTULAT

Auteur PLR, par Xavier Mottet
Objet Améliorer la sécurité du vote par correspondance
Date 11.12.2018
Numéro 4.0359

Le vote par correspondance introduit depuis de nombreuses années permet de faciliter l'exercice du droit civique de nos concitoyens. En ce sens, il s'agit d'une réelle avancée. La problématique des bulletins nuls liée à ce mode de fonctionnement a également fait son apparition. Les mesures prises depuis les élections cantonales de mars 2013 ont permis d'atténuer les erreurs. La situation demeure préoccupante. Nul doute que les services de l'Etat poursuivront leurs réflexions afin d'éradiquer le nombre de bulletin nul involontaires.

Le vote par correspondance offre une plus grande liberté aux électeurs, mais elle ne garantit pas une sécurité optimale. En effet, il n'existe notamment pas de registre des signatures. Il n'est donc pas possible pour les communes de s'assurer par sondage que la «griffe» posée sur la feuille d'accompagnement est bien celle de l'électeur.

Une fraude électorale a été avérée dans le Haut-Valais lors des élections cantonales de mars 2017. L'épilogue de cette regrettable affaire n'est pas encore connu. De plus, lors de l'échec de la récolte de signatures lancée par l'Alternative pour Monthey contre la taxe au sac, la Chancellerie a constaté un faux paraphe. Cela a conduit la municipalité montheysanne à dénoncer pénalement cette affaire auprès du Ministère public du Bas-Valais.

Conclusion

Ces affaires participent à la décrédibilisation de notre démocratie directe. Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat de proposer un système améliorant la sécurité et l'intégrité du vote par correspondance.